

CONDITIONS PARTICULIÈRES BT TOURS

Ces conditions particulières viennent en complément des conditions générales de la Commission de Litiges Voyages et des dispositions de la loi du 21 novembre 2017, et forment une partie intégrante du contrat.

A. Voyages à forfait

1. Offres

- Les offres sont rédigées de bonne foi en fonction des données disponibles au moment de la création de celle-ci.
- BT Tours se réserve le droit de corriger des erreurs matérielles manifestes dans les informations précontractuelles et dans le contrat.
- Le receveur de l'offre accepte que les informations précontractuelles puissent être modifiées avant la conclusion du contrat.
- Toutes les informations communiquées par téléphone ou autres supports sont toujours sous réserve des disponibilités.

2. Prix du voyage

Le prix convenu dans le contrat est fixe et tous les services prévus et taxes sont inclus, sous réserve d'une erreur matérielle évidente et des possibilités d'adaptation du prix prévues à l'article 5 des Conditions Générales de Voyages.

LES PRIX COMPRENNENT

Le transport, comme indiqué au document de voyage, le logement et/ou d'autres services comme indiqués au document de voyage, le service et les taxes dans les hôtels, toutes sortes de taxes routières (très élevées), la TVA, le transport des bagages (poids selon la compagnie) et une pièce de bagage à main par personne.

Les prix pour les vols moyens courriers au départ de Bruxelles sont calculés sur base de la classe light Economy. Si la classe de réservation mentionnée est complète, nous nous réservons le droit d'appliquer un supplément dont le montant vous sera précisé lors de votre inscription.

LES PRIX NE COMPRENNENT NOTAMMENT PAS

- les boissons et les frais personnels, les excursions facultatives, les entrées pour visites, excursions en bateau, funiculaire et rémunération aux guides locaux ou personnel, aux bagagistes...
- les frais pour visa, vaccinations et autres formalités

Les frais de visa ne vous seront pas facturés dans le cas où vous réalisez, de vous-même et sous votre responsabilité, la démarche d'obtention, à titre individuel, des visas nécessaires et indispensables à la réalisation de votre voyage et cela, sans l'intervention et l'engagement des services de BT Tours. BT Tours sera alors dégagé de toutes obligations d'assurer votre voyage si vous n'avez pu obtenir le ou les visa(s) nécessaires le jour du départ de votre voyage ; les conditions d'annulation de votre contrat seront alors appliquées.

- l'assurance annulation et l'assurance voyage.

Nos prix ont été calculés en fonction des données économiques connues à la date du 15/10/2017. Toutes modifications des taux des différentes taxes dans les pays visités, du prix des carburants garanti jusqu'à 450 USD la tonne et sur la base d'une parité Euro/Dollar US à 1 € = 1,18 USD sur des vols affrétés ou co-affrétés ou des tarifs des transports peuvent entraîner un changement de prix dont le client sera immédiatement informé selon les dispositions légales réglementaires.

Nos tarifs sont garantis fermes et définitifs contre la fluctuation des monnaies sur les circuits accompagnés hormis pour les voyages : Argentine : 1€=20,51 ARS, Australie : 1€=1,49 AUD, Birmanie : 1€=1582 MMK, Brésil : 1€=3,71 BRL, Hong Kong : 1€=9,23 HKD, Japon : 1€=132 JPY, Nouvelle Zélande : 1€=1,64 NZD, Royaume Uni : 1€=0,889 GBP, Russie : 1€=67,64 RUB, Suisse : 1€=1,15CHF, ...

Suivant les parités au 01/12/2017 qui ont servi à l'élaboration de nos tarifs sur ces destinations. Les prix mentionnés dans ce catalogue intègrent les surcharges de kérosène connues au 01/12/2017. Pour les voyages "avion", la part terrestre correspond à 60 % du prix de vente du voyage et la part aérienne à 40 % du prix de vente du voyage (à confirmer suivant la destination).

3. Paiement du montant du voyage

L'acompte dont il est question dans l'Article 6 des Conditions Générales dépend de la date de réservation et de la nature des services.

En règle générale, un acompte de minimum 30 % est demandé à la réservation (minimum de 150 € par personne).

BT Tours se réserve le droit de demander un acompte supplémentaire avec un maximum de 100 % du prix du voyage si le fournisseur le demande, ce cas sera spécifié dans le contrat.

En cas de demande d'émission des billets d'avion au moment de la réservation, BT Tours demandera le paiement de la totalité des frais des billets.

Le solde devra être payé 30 jours avant le départ.

En cas de réservation tardive (moins de 45 jours avant la date de départ), le montant total est dû immédiatement.

En cas de non-respect des délais de paiement, BT Tours se réserve le droit d'annuler le contrat et d'imputer les frais aux voyageurs.

4. Modification et Résiliation

A. Par l'organisateur du voyage par le voyageur

Selon les Articles 9 et 10 des Conditions Générales, l'organisateur du voyage se réserve le droit d'apporter des modifications mineures au contrat du voyage à forfait. L'organisateur du voyage en informera le client, et ce, sur un support durable (par e-mail par exemple)

B. Par le voyageur

Selon les Articles 8 et 11 des Conditions Générales, le voyageur peut modifier ou résilier le contrat moyennant le paiement de frais de modification ou de résiliation : le voyageur ne peut résilier que par écrit ou par mail et recevoir une confirmation de sa résiliation par l'organisateur.

VOYAGES EN AUTOCAR ET TRANSFERTS AÉROPORT :

Le dédommagement est fixé comme suit :

- **Modifications minimales : nom, lieu d'embarquement, type de chambre :**
- De 30 jours jusqu'à 14 jours avant le départ : 25 € par dossier



- De 13 jours à 3 jours avant le départ : 50 € par dossier
- Moins de 3 jours avant le départ : 50 € par personne
- **Modifications importantes : date de départ (ou de retour), hôtel, destination, prestation... :**
- De 30 jours jusqu'à 14 jours avant le départ : 50 € par dossier
- De 13 jours à 3 jours avant le départ : 100 € par dossier
- Moins de 3 jours avant le départ : voir annulation.
- **Annulation par le voyageur :**
- Jusqu'à 60 jours avant le départ : 25 € par personne
- De 59 à 31 jours avant le départ : 15 % du prix du voyage avec un minimum de 50 € par personne
- De 30 jours jusqu'à 21 jours avant le départ : 25 % du prix du voyage avec un minimum de 50 € par personne
- De 20 jours jusqu'à 14 jours avant le départ : 50 % du prix du voyage
- De 13 jours à 8 jours avant le départ : 75 % du prix du voyage
- Moins de 8 jours avant le départ ou no show : 100 % du prix du voyage.
- Voyage d'1 jour : 100% de frais des inscriptions.

VOYAGES EN AVION :

Le dédommagement est fixé comme suit :

• Modifications :

- **Au moment de la réservation et jusqu'à 75 jours avant le départ :** pour tous les tickets d'avion déjà émis au moment de l'annulation ou la modification par le voyageur, application des conditions particulières des compagnies aériennes pouvant s'élever jusqu'à 100% du prix du ticket **augmentés de 25 € par personne.**

- De 65 jours jusqu'à 28 jours : les frais facturés par la compagnie aérienne augmentés de 50 € par personne.
- De 27 jours jusqu'à 8 jours avant le départ : les frais facturés par la compagnie aérienne augmentés de 75 € par personne.
- Moins de 8 jours avant le départ ou no show : 100 % du prix du voyage.

• Annulation par le voyageur :

- Jusqu'à 75 jours avant le départ : les frais facturés par la compagnie aérienne augmentés de 5 % du prix du voyage avec un minimum de 50 € par personne
- De 65 à 31 jours avant le départ : les frais facturés par la compagnie aérienne augmentés de 25 % du prix du voyage avec un minimum de 100 € par personne.
- De 30 jours jusqu'à 21 jours avant le départ : les frais facturés par la compagnie aérienne augmentés de 35 % du prix du voyage avec un minimum de 150 € par personne
- De 20 jours jusqu'à 14 jours avant le départ : les frais facturés par la compagnie aérienne augmentés de 50 % du prix du voyage.
- De 13 jours à 8 jours avant le départ : 75 % du prix du voyage.
- Moins de 8 jours avant le départ ou no show : 100 % du prix du voyage.

Nous vous conseillons de prendre une assurance "Annulation et Assistance".

CROISIÈRES :

Chaque participant est tenu de verser un acompte de 40% du montant total de sa réservation (minimum de 150 €). Le solde devra être réglé au plus tard 60 jours avant le départ pour tous séjours croisières. En cas de réservation tardive, l'intégralité de la réservation devra être réglée. Une réservation de "dernière minute" ne sera acceptée que suivant les disponibilités de nos divers fournisseurs (car, hôtels, bateau...).

• Annulation par le voyageur :

- Jusqu'à 120 jours du départ : 15 % du prix du voyage.
- De 119 jours à 90 jours du départ : 25 % du prix du voyage.
- De 89 jours à 60 jours du départ : 50 % du prix du voyage.
- De 59 jours à 30 jours du départ : 70 % du prix du voyage.
- De 29 jours à 15 jours du départ : 90 % du prix du voyage.
- De 14 jours jusqu'au départ ou non présentation au départ : 100 % soit la totalité sera retenue.

4.1. BT Tours se réserve le droit de majorer les frais d'annulation d'un montant équivalant à 10 % du prix total du dossier.

5. Cession du contrat

Le voyageur peut à tout moment céder son contrat et dans ce cas appliquer les frais spécifiés à l'article 4 des conditions particulières.

6. Cession, modification ou annulation

Pour toute modification, annulation ou cession de contrat, le souscrivants du contrat doit avoir l'accord écrit des voyageurs concernés.

7. Non-conformité

Le voyageur a l'obligation de communiquer toute non-conformité constatée sur place, le voyageur devra notifier par écrit aux prestataires de service et contacter directement BT Tours en s'assurant d'avoir la preuve de la bonne réception de la plainte par BT Tours. BT Tours se réserve le droit de répondre dans les 2 jours ouvrables après réception de la plainte

8. BAGAGES

Les étiquettes à bagages remises avec les documents de voyage doivent être dûment remplies et porter clairement le nom du voyageur, la destination, le nom de l'hôtel et la date de départ. Elles doivent être attachées aux valises.



A. EN AVION :

Le poids des bagages transportés varie selon les compagnies aériennes et le type de vol. Pour les vols 'charter' (maximum 15 kg en soute et 1 bagage à main de max. 6 kg), pour les vols réguliers « moyen-courrier » (20 à 23 kg en soute et 6 kg en cabine) et pour les vols long-courriers (23 kg en soute et 12 kg en cabine). Si votre voyage comprend des vols intérieurs, le poids accepté peut être moindre que sur le vol international.

Repas : en "charter" et en moyen-courrier, les repas à bord ne sont quasi jamais inclus. Vous pourrez généralement acheter des boissons et des snacks à bord. Pour les long-courriers, un repas complet (apéritif, plat chaud, boisson, dessert, café) sera servi. Votre agent de voyage vous fournira les renseignements nécessaires avant votre départ.

B. EN AUTOCAR :

Les bagages sont limités et ne peuvent dépasser la dimension standard et 20 kg par personne, pour les séjours en car. Nous déclinons toute responsabilité pour les bagages à mains, vêtements, appareils-photos, caméscopes, et autres objets personnels laissés dans les cars, les avions, les hôtels ou les restaurants en cours de voyage, ainsi que pour les souvenirs achetés en cours de voyage. Nous acceptons de transporter ces derniers sans engager notre responsabilité et dans la limite de la place disponible dans les soutes de l'autocar. D'autre part, il nous est impossible d'assurer les recherches des objets ou vêtements oubliés en cours de voyage. En raison des nombreux problèmes survenus à ce sujet dans le passé, nous ne prendrons aucune demande de recherche en considération.

GÉNÉRALITÉS : AUTOCAR

Votre place est réservée dans le car par ordre d'inscription. Dans le car, tout le monde est invité à se conduire de façon correcte de même que dans les hôtels. Les chiens ou autres animaux ne sont pas admis.

9. EXCLUSION :

Le voyageur qui se conduit d'une manière qui compromet la bonne marche du voyage ou gêne gravement les autres voyageurs pourra être exclu de la poursuite du voyage ou du séjour. Tous les frais qui en découleraient seraient à sa charge et il n'aurait, en aucun cas, droit à la restitution totale ou partielle du montant du voyage.

10. NOMBRE MINIMUM DE PARTICIPANTS :

En vertu de l'article 10, paragraphe 1 : La majorité de nos circuits sont garantis à partir d'un nombre minimum de participants qui peut varier de 15 à 35 personnes. Si nous sommes amenés à annuler un circuit par manque de participants, nous vous proposerons de vous reporter sur un autre de nos programmes.

- Les vols charters sont soumis à un critère d'occupation minimale de 50%.
- Le tour opérateur peut également annuler le voyage en cas de participation insuffisante dans son véhicule (moins de 40 personnes). Dans ce cas, il avertira ses passagers et remboursera la totalité des sommes déjà versées et ce, 15 jours avant la date du voyage. Et 48 h avant la date de départ pour les voyages d'un jour.

11. GDPR - Politique de traitement des données

La confidentialité et la sécurité sont de la plus haute importance pour le groupe BT Tours et nous nous évertuons d'assurer que nos mesures techniques et organisationnelles respectent vos droits relatifs à la protection des données.

Consentement : en s'inscrivant à nos newsletters, en signant un bon de commande, en demandant une offre ou en remplissant un formulaire de contact sur un de nos sites BT Tours, vous convenez et acceptez que BT Tours puisse recueillir, traiter, stocker vos données personnelles. **En nous donnant votre consentement, vous conservez également le droit de rectification, le droit à l'oubli et/ou le droit à la suppression de vos données personnelles.**

12. Information générale en matière de passeports et visa

- BT Tours doit fournir les informations générales concernant les documents de voyages.
- Le voyageur à l'obligation de fournir la nationalité des participants au moment de la réservation.
- Les ressortissants non-Belges ont l'obligation de s'informer auprès de leur ambassade ou consulat correspondant.
- BT Tours, ne peut être en aucun cas tenu responsable d'un voyageur qui n'est pas en possession des bons documents au moment de voyager.

13. Santé

Obligation du voyageur de s'informer sur les conditions de santé. BT Tours, ne peut être en aucun cas tenu responsable d'un voyageur qui n'aurait pas les bonnes informations sanitaires pour l'exécution de son voyage.

14. Assistance

- Le voyageur peut durant les heures de bureau, contacter son agence par téléphone. En dehors des heures de bureau, le client peut contacter BT TOURS, via sms au numéro de téléphone d'urgence 0032.497/58.11.09 en indiquant son nom, Numéro de dossier et la raison de l'appel
- BT TOURS se réserve le droit de répondre dans les 2 jours ouvrables.

15. DIVERS :

Embarquement : le voyageur devra se présenter au lieu d'embarquement avec ses bagages dans les délais fixés. Le voyageur sera considéré comme responsable du dommage et des frais éventuels résultant du non-respect de cette prescription.

BT Tours est assuré contre l'insolvabilité financière auprès du Fonds de Garantie Voyages. Renseignements auprès de votre agence ou directement auprès du Fonds de Garantie Voyages (Av. de la Métrologie-B-1130 Bruxelles - www.gfg.be).

